Image not found or type unknown

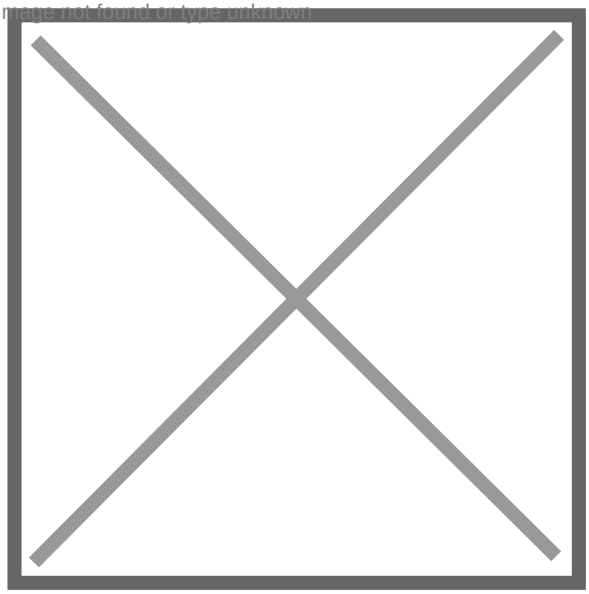

# Demande vie privée et familiale

Par **ihicham**, le **31/05/2008** à **18:56**

bonjour
je suis étudians etrangé je suis en Master 2, je me suis marié en france avec une etudiante etrangère elle a changée son statut
ma femme a pris un rendez-vous pour déposer le dossier de regroupement familiale sur place le 19/09/2008
et ma carte de sejour va se términer le 24/09/2008

es que j'ai le droit de demander" vie privée et familiale" ,en attendant que le dossier du regroupement familiale sera traité, pour que je puisse rester en france?

merci

Par **patinette**, le **31/05/2008** à **20:40**

Bonjour,

Quel statut a t-elle à ce jour, étudiant ? Pour qui fait elle une demande de regroupement familiale ? pour vous ?

Par **ihicham**, le **31/05/2008** à **21:32**

bonjour
elle a un statut salarié

Par **patinette**, le **31/05/2008** à **22:22**

Je vous conseil de faire votre demande de renouvellement de titre de séjour car la demande de regroupement familiale est une procédure assez longue...

Et puis en principe, l'étranger qui souhaite bénéficier d'un regroupement familiale doit se trouver dans son pays d'origine et attendre l'autorisation pour Visa D Regroupement familiale. L'information est donnée par le consulat français dans le pays d'origine.

Enfin après accord, l'étranger rentre sur le territoire français avec son visa mention Regroupement familiale et cela lui donne droit une titre de séjour mention "vie privée& Familiale" qui lui donnera aussi droit au travail.

Voilà, en principe sur place...c'est plus difficile...et tout juste faisable à ma connaissance.

Par **ihicham**, le **31/05/2008** à **23:38**

merci

Par **staterland18**, le **27/12/2013** à **18:48**

bonjour,je suis actuellement étudiante et je tiens à une vie privée et je voudrais savoir comment?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés